



PROCÈS-VERBAL

20

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016** à 8 h 30.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, madame Sylvie Tremblay, secrétaire générale, monsieur Christian Portelance, secrétaire général adjoint, monsieur Michel Lafrance et madame Linda Lebrun.

Les membres du conseil excusent l'absence de messieurs Beny Masella et Jean-François Parenteau. Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 8 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2016-348 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2016

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2016-349 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 24 OCTOBRE 2016

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 24 octobre 2016.

CA-2016-350 ADOPTER LE BUDGET DE LA STM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

VU le rapport de la trésorière et directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le **BUDGET** de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2017 pour des revenus et dépenses équivalant à **1 405 284 000 \$** selon le document joint à la recommandation et de le transmettre à la Ville de Montréal pour fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal.

CA-2016-351 MODIFIER LA DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSGESCO

ATTENDU que la STM a procédé à la création de la **société en commandite Transgesco** dont l'objet comporte entre autres, la poursuite d'activités consistant à gérer, administrer, exploiter et développer divers partenariats avec des intervenants du secteur privé, visant à exercer toutes activités commerciales connexes à l'entreprise de transport en commun de la STM;

ATTENDU que les activités de la **société en commandite Transgesco** consiste à conclure des ententes dans le but de former des partenariats afin de réaliser les projets concernant «les espaces commerciaux», «les panneaux d'affichage numérique (PAN)», «la Carte à Puce», «les télécommunications sans fil», «le rôle conseil», «la vente d'Autobus usagés-modèle Classic», «le développement et la rentabilisation du potentiels des espaces médiatiques appartenant à la STM» et «nouveaux baux de nature commerciale sur des immeubles et des terrains de la Société de transport de Montréal, à l'exception de la gestion, la location et la commercialisation des espaces commerciaux dans ou aux abords des stations de métro prévus au partenariat avec Métrocom s.e.c.», «la commercialisation de marques de commerce de la STM»;

ATTENDU que la description des activités de la **société en commandite Transgesco**, filiale de la Société de transport de Montréal, devrait être modifiée afin d'y inclure des activités comportant la négociation et la conclusion d'entente afin de réaliser des projets concernant «la vente d'objets récupérés et désuets, tels que des anciens éléments de signalétique du Métro».

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de modifier la description des activités de la **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSGESCO**, filiale de la Société de transport de Montréal, afin d'y inclure des activités comportant «la vente d'objets récupérés et désuets tels que des anciens éléments de signalétique du Métro»;

- 2° de mandater **TRANSGESCO S.E.C.** ou l'une de ses filiales à procéder à la vente d'objets récupérés et désuets, tels que des anciens éléments de signalétique du métro;
- 3° d'autoriser le directeur général et la secrétaire générale à signer tout contrat nécessaire ou utile à donner plein effet à la présente.

CA-2016-352 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 8 h 45.

Les résolutions CA-2016-348 à CA-2016-352 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire générale



SYLVIE TREMBLAY